

REVUE DE PRESSE Samedi 20 octobre 2018



■ Un Cognaçais de 36 ans est en détention depuis 16 mois dans le cadre d'une affaire de double facturation ■ La fraude porte sur 5 millions d'euros ■ Hier, le parquet a requis de 7 à 10 ans de détention.



Le coup de filet opéré dans le milieu des alcools en Chine a entraîné l'interpellation d'un Cognaçais. Le parquet a requis jusqu'à 10 ans de détention, Photo illustration AFP

Le cauchemar chinois d'un vendeur de cognac

Ismael KARROUM

est une affaire sur laquelle règne une vérita-ble omerta depuis le printemps 2017. Une histoire qui se murmure sous cape, en évoquant les possibles conséquences économiques de la carambouille sur toute la filière cognac. Et une affaire pour laelle un Cognaçais de 36 ans est en détention en Chine depuis 16 mois. Hier, le procureur du tribunal de Shanghaï a requis une peine de «7 à 10 ans de détention» à son encontre, dans le cadre d'une affaire de double facturation dans laquelle l'Etat chinois s'estime lésé de 5.5 millions d'euros, selon le réquisitoire du parquet de Shanghaï que nous nous sommes fournis. Le jugement sera rendu sous deux moi:

Dans le box, et incarcéré dans une prison chinoise depuis 16 mois, Thomas Menier, agent commercial et patron de l'entreprise Gentleman Cognac Trading à Shanghaï. Son job: assurer le développement et la promotion d'un portefeuille de marques dont certaines appartiennent à Lilian et Jérôme Tessendier, les dirigeants de la Distillerie Tessendier à Cognac. À ses côtés, deux de ses salariés, un jeune homme et une jeune femme chinoise.

Thomas Menier et ses clients cognaçais se connaissent parfaitement. Thomas Menier, 36 ans, père de famille, n'est pas un agent du bout du monde: s'il a la double nationalité franco-anglaise, il est avant tout Cognaçais. C'est là que vit sa famille, que se trouvent ses amis de toujours, là qu'il a réalisé ses premières affaires.

La Chine, c'est son terrain de jeu professionnel, où, dès 2008, il a senti que le cognac allait surfer sur la vague du succès. Présence sur les salons, diners de promotion, tournée des détaillants: pendant des années, Thomas Menier laboure le terrain chinois, où sa femme et sa fille l'ont reioint.

L'agent avoue puis charge Tessendier

18 mai 2017, fin du rêve, début du cauchemar. Un vaste coup de filet est opéré dans le milieu des groset importateurs d'alcool en Chine. Dans le viseur des autorités: un système de double facturation qui permettait de minorer voire éluder les taxes chinoises. Plusieurs grossistes locaux tombent. Le siège de Cognac Gentleman Trading est perquisitionné. Deux salariés sont arrêtés. Alors que sa femme et sa fille venaient tout juste de rentrer en France, Thomas Menier est interpellé dans le sud de la Chine, à l'aéroport de Wenzhou. «Il se rendait à un diner de promotion pour les cognacs Tessendier», jure un de ses amis cognaçais. Les autorités, elles, le soupçonnent surtout d'avoir voulu fuir in extremis. Elles l'ont interpellé en possession d'un billet

d'avion Hong-Kong-Paris. Depuis, il est en détention. Les autorités britanniques et françai-



Jérôme Tessendier et son entreprise ont été disculpés par l'enquête menée en

ses lui ont porté assistance lors de

ses 16 premiers mois de détention. À Cognac, sa famille est dévastée et mise sur la discrétion. Dans le monde du cognac, l'affaire ne s'évoque que confidentiellement de peur qu'elle n'entache de soupçons toute une filière. Le casting est sensible: président du club de rugby de Cognac, Lilian Tessendier et son frère Jérôme dirigent une des plus grosses distillerie de l'appellation. Détail qui n'en est pas un: le père de

de Pernod-Ricard en Asie. À la barre du tribunal de Shanghaï, jeudi et vendredi, Thomas Menier a refusé d'endosser une panoplie de fraudeur qu'il juge

Thomas Menier est un haut cadre

trop large pour ses épaules d'agent. Selon nos informations, il a indiqué qu'il n'était qu'un rouage dans la distribution et la promotion des cognacs Tessendier, ne s'occupait jamais de facturation. Selon ses déclarations à la barre, les factures étaient émises depuis Cognac, à destination de grossistes chinois. Il jure ne s'être jamais occupé de facturation, ni de ventilation d'argent, se contentait d'encaisser une commission sur les ventes.

La ventilation, c'est le cœur du système dénoncé par les autorités chinoises: selon elles, le prix des cognacs était fortement minoré afin d'échapper aux droits de douanes. Pour se récupérer, l'accusation estime que le système mis en place gonflait artificiellement les frais marketings, qui échappent aux droits d'importation.

Le problème, c'est que les autorités chinoises n'ont pas frappé à la porte de son entreprise par hasard. Le coup de filet intervient après deux ans d'enquête, d'écoutes. Des documents ont été saisis, ordinateurs, mails. Surtout, les deux salariés de Thomas Menier ont reconnu les faits. Ils ont d'ailleurs échappé à la détention provisoire, ont été assignés à résidence. À l'audience, ils ont confirmé leurs aveux, ont dit avoir sciemment réalisé des doubles factures avec des prix falsifiés. Et ils ont indiqué avoir agi «selon les ordres de Thomas Menier» Cette fraude permettait ensuite aux distributeurs chinois soit

La mystérieuse affaire Yang

Le calendrier est trompeur. Deux semaines avant le coup de filet qui a fait basculer la vie de Thomas Menier, une autre affaire retentissante à fait une tache de cognac dans la chronique Judiciaire chinoise.

En avril 2017, Xiangzhong Yang, propriétaire des cognacs Menuet et du Domaine du Breuil, a été interpellé et incarcéré dans une vaste affaire de dissimulation et de contrefaçon de vins et spiritueux. Selon des sites chinois, les autorités ont saisi dans la province de Guangdong environ 200 tonnes de cognac et de boissons alcooliques, pour certaines non déclarées, pour d'autres contrefaites. Valeur marchande de la saisie: environ 29 millions de dollars! Un site non déclaré de mise en bouteille a aussi été fermé par les autorités chinoises.

Xiangzhong Yang est toujours incaréré et attend de connaître son sort. C'est la procédure normale en Chine. Ici, les cognacs Menuet sont en sommeil alors que le Domaine du Breuil, qui lui appartient toujours et a été mis en vente, tente de sortir la tête de l'eau.

99

Notre salarié a été entendu et nous n'avons pas été poursuivis malgré les deux ans d'enquête

d'augmenter leur marge, soit de proposer des prix plus compétitifs aux clients finaux. Les grossistes ont aussi reconnu les faits. Eux seront jugés ultérieurement.

Jusqu'à 25 millions d'amende

Le réquisitoire du parquet chinois épargne totalement la société Tessendier, mise hors de
cause par l'enquête. «Notre salarié sur place a évidemment été
entendu. Il n'a pas été poursuivi
et nous continuons à travailler
en Chine. Ceci a évidemment gééré une baisse d'activité mais
nous ne sommes pas visés par la
justice», indique Jérôme Tessendier, qui se dit «désolé pour Thomas Menier». Rencontré dans le
bureau de son avocat, Me Patrick
Hoepfner, il précise: «Il a aussi
été rappelé à la barre que nous
n'étions pas poursuivis».

À quatre reprises, le réquisitoire évoque des aveux de Thomas Menier lors de l'enquête, rappelant même que ceci lui permettait de bénéficier d'un allégement de peine. Mais hier, c'est bien le maximum prévu par le code de procédure pénale chinois qui a été requis contre l'agent cognaçais. De «7 à 10 ans». Le parquet a été plus clément à l'encontre des deux salariés: «de 4 à 7ans» contre l'homme, de «2 à 3» pour la femme, avec possibilité de sursis. Pour tous plane aussi le spectre d'une amende pouvant aller, au total, jusqu'à 25 millions d'euros

Cognac

23 malaises au cross du collège Mousnier



Habitués au Vélodrome, certains collégiens n'ont peut-être pas mesuré la difficulté du tracé du parc François-1", plus rude même réduit. Photo Archives CL

ing. Puis six, huit... pour aller jusqu'à 23 au total! Hier matin, le cross du collège Elisée-Mousnier de Cognac, qui réunissait 510 participants (des classes de 6° aux 3º, plus deux classes de CM2 et une de l'Institut Fraineau) dans le parc François-1°, a été le théâtre d'une série de petits malaises inédite par son ampleur, et de petits bobos. Des incidents, sans gravité, qui ont tout de même nécessité la mise en œuvre d'un dispositif d'envergure par les pompiers avec pas moins de sept véhicules dépêchés sur place. Manque d'alimentation avant l'épreuve et effort trop poussé sont parmi les causes relevées par les secours pour expliquer ces malaises qui n'ont pas donné lieu à des hospitalisations. Les collégiens les plus secoués sont rentrés chez eux, les autres ont repris normalement les cours l'après-midi.

«Des cas d'hypoglycémie pour certains, d'arythmie pour d'autres qui ont peut-être été au-delà de ce qu'ils pouvaient faire», indique Francis Lachaise, le principal de l'établissement. Et de préciser: «Des actions de sensibilisation sur la nécessité de bien se nourrir le matin sont régulièrement menées auprès des élèves, sur la gestion des efforts aussi en classe de science, sauf que nous ne pouvons pas être derrière eux pour qu'ils respectent bien ces conseils». «Au-delà, ajoute-t-il, les enseignants d'éducation physique avaient pris soin aussi sur ce cross de réduire les distances qu'ils font d'habitude vu la nature du circuit, plus difficile que la piste plate du Vélodrome à laquelle ils sont habitués.»

A savoir, 1 800m pour les plus grands, 900m pour les plus petits.

G.B

99 Le mot qui tue

J'ai l'habitude des réunions qui ne servent à rien, allons-y!

Dirigeant de Naviland Cargo

Le dirigeant de Naviland Cargo, venu rencontrer mardi élus et acteurs économiques du Cognaçais pour envisager l'avenir du fret ferroviaire dans la ville, a fait un tel effet bœuf que plus personne ne se souvient de son vrai nom. À sa première salve sur «les réunions qui ne servent à rien», Jean-Sébastien Robicquet, patron de la maison Villevert, a préféré quitter la salle. Pas une once d'ouverture, un brin de mauvaise foi pour faire comme si Naviland Cargo n'avait aucun lien avec la SNCF et l'Etat, deux trois réparties mal senties au point que Chantal Guélot, sous-préfète, a dû le recadrer en cours de route. A faire fumer autant les Cognaçais, pas sûr que le fret à la mode Naviland soit si bon pour lutter contre les émissions de CO2.

Jean Mardikian

a quitté hier soir la présidence de Piano en Valois qu'il avait fondé il y a 25 ans quand il était adjoint à la culture de Georges Chavanes. Le nom de sa remplaçante a été annoncé hier après le dernier concert, lors d'un cocktail dans les salons de l'hôtel de



ville. Il s'agit d'Isabelle Robicquet, 54 ans, installée dans le cognaçais. La nouvelle présidente est aussi l'épouse de Jean-Sébastien Robicquet, patron de la Maison Villevert, spécialisée dans le spiritueux et les alcools haut de gamme, notamment le G'Vine, un gin à base de raisin.

- Le 23e festival du Polar a débuté hier à La Salamandre de Cognac et durera jusqu'à demain dimanche
- Temps forts du premier jour: le palmarès des livres et la projection d'une série télé tournée à Angoulême.

Cette année, le Polar s'écrit au féminin

Marc BALTZER m.boltzer@charentelibre.fr

ernard Bec a su contenir ses larmes cette année, lui qui craque si facilement quand revient «Polar le festival», son bébé noir né en 1996.

Hier soir, à La Salamandre de Cognac, il est monté sur scène en se dandinant, Perfecto noir sur le dos et écharpe blanche au cou. Sous les «Johnny! Johnny!» de sa bande d'amis, en guise d'hommage textile et grégaire à Johnny Hallyday, auquel un temps sera consacré demain dimanche soir avec la diffusion des films et séries dans lesquels il a joué.

Mais auparavant - c'est le rite - le druide du festival policier a ouvert la cérémonie avec le palmarès des livres et bandes dessinées. À CL qui s'interrogeait sur la place des femmes dans l'événement cognaçais et dans l'evénement cognaçais et dans le polar français en général (lire notre édition d'hier), le jury a donné une réponse claire en récompensant Céline Denjean, 43 ans, auteure du «Cheptel» (Éd Marabout) du prix du roman francophone. Très remarqué, ce récit d'une chasse à l'homme à multiples ramifications, au fond de la campagne lozérienne, a séduit. Et le Polar a comblé son auteure, pourtant moyennement portée sur ce qui brîlle.

«Je ne cours pas après les prix, reconnaît Céline Denjean, mais il y a quelque chose d'assez honorifique dans celui de Cognac. Il est connu du public. J'ai reçu le prix de l'Embouchure, la semaine dernière, à «Toulouse Polars du Sud»... Je ne suis pas sûre que ça parle autant sur un bandeau que le prix du meilleur polar francophone de Cognac. Il y a tout un lectorat qui connaît ce prix-là.»

99

Je ne cours pas après les prix, mais il y a quelque chose d'assez honorifique dans celui de Cognac.

Responsable de service dans un institut médico-éducatif de l'Ariège ces dix dernières années, Céline Denjean sortira son quatrième roman l'an prochain et elle est bien partie pour devenir une fidèle du Polar.

L'autre catégorie reine, celle du roman étranger, a récompensé l'écrivaine Australienne Jane Harper pour «Sauvage» (lire cicontre). Elle n'était pas présente et «ce n'est pas la SNCF»,



La Cognaçaise Stéphanie Mitayne (2º à droîte) joue «Maguy l'exhibitionniste» dans la série télé «De l'Intérieur» tournée au printemps à Angoulême et projetée hier. Comme d'autres petits rôles, elle est venue voir ça en famille à La Salamandre. Photo M. E



Céline Denjean, lauréate du Polar du roman francophone, apprécie la valeur de son prix.

Photo Christophe Berraud

a plaisanté, comme pour les auteurs BD Yann et Schwarts (qui arrivent demain dimanche). L'an dernier, un problème de train entre Bordeaux et Angoulême avait empêché une partie des invités d'être sur place.

L'humour de David Moitet fait mouche

La vanne a fait rire la salle, tout comme l'humour de David Moitet, Polar du roman jeunesse. Alors qu'il cherchait une maison, il s'est intéressé à un terrain voisin d'un écrivain naguère primé au Polar. «Je voulais le saluer, il m'a d'it qu'un écrivain avait besoin de calme. Je lui dédie ce prix: s'il avait été

plus aimable, nous aurions pu être voisins!». Sur scène, Bernard Bec sait de qui il s'agit et se pince les lèvres.

Pour lui comme pour les bénévoles, la journée avait bien commencé avec, notamment, une avant-première très suivie. Celle de la série «À l'intérieur», tournée par France 2 au printemps à Angoulême, avec Béatrice Dalle. «Je joue Maguy l'exhibitionniste», sourit la Cognaçaise Stéphanie Mitayne, venue voir le résultat en famille. Elle ne s'est pas aperçue sur l'écran (son personnage n'apparaît pas dans l'épisode 1) mais a été bluffée par l'intrigue. Ce n'est qu'un début: les projections se poursuivent jusqu'à demain soir.

Le palmarès d'hier soir au complet



Borris, coauteur de «Charogne», Polar de la bande dessinée. Photo C. 1

e Polar 2018 du meilleur roman francophone revient donc à Céline Denjean pour «Le cheptel» (Ed. Marabout, lire ci-contre). Le prix des romans internationaux est attribué à l'Australienne Jane Harper. «Sauvage», son dernier récit (Calmann-Levy), reprend le personnage du policier Aaron Falk qui avait époustouflé le monde du Noir en 2015 dans «Canicule». Le Polar du meilleur roman jeunes distingue «Le dossier Handle», de David Moitet (Didier eunesse). L'histoire d'un adolescent qui échappe à deux assassins et se réfugie dans une maison de retraite. Au rayon des bandes dessinées, l'album de série est «Atom agency», de Yann et Schwarz (Dupuis). Dans la France de 1949, un agent secret cherche un trésor olé chez un milliardaire. Le Polar de l'album «one shot» est «Charogne», de Borris et Benoît Vidal (Glénat), un thriller qui se déroule dans un petit village des Pyrénées.

Dimanche, ciné et télé. Le palmarès sera complété demain avec les prix cinéma et télévision (à 14h30 à La Salamandre), précédés par celui du roman noir des biblios de l'agglo (14h15).

Collège

À Claude-Boucher, l'ascenseur est coincé

arole Nardone n'a pas envoyé son fils au collège hier. Pas question de lui faire revivre le même épisode que l'an dernier. A savoir: grimper les étages de l'établissement - la cantine est au 3° - avec une entorse à la cheville. Le jeune garçon, élève de 5°, s'est blessé en cours d'EPS jeudi. Hier matin, «j'ai appelé le collège pour savoir si l'ascenseur était réparé. On m'a répondu que non», glisse sa maman, étonnée de voir que l'appareil est en panne depuis plusieurs années. Quatre ans, en fait, que l'ascenseur ne fonctionne que par intermittence... Au gré des réparations effectuées par le Département. «Il y a un défaut de conception», indique Laurent Bouillé, le principal. Et chacun se renvoie la balle, selon le Département, qui a déposé, en juillet dernier, une requête en responsabilité auprès du tribunal administratif. Selon, la société Schindler, qui a posé l'ascenseur, c'est la cage en

elle-même qui a été mal conçue. À l'intérieur, la trop grande condensation aurait abîmé les câbles électriques. Mais pour le maître d'œuvre, ces mêmes câbles auraient dû être mieux protégés par l'entreprise Schindler. Les expertises ont été réalisées. «Tant qu'elles n'avaient pas été menées, on ne pouvait pas faire de travaux», observe-t-on au Département, où l'on assure que des travaux devraient démarrer avant que les résultats ne soient rendus. C'est la société Otis qui devrait être missionnée pour ce chantier, dont le démarrage est prévu avant la fin de l'année. L'objectif étant de livrer un ascenseur opérationnel début 2019. En attendant, Laurent Bouillé assure que des solutions peuvent être trouvées au cas par cas. «C'est difficile pour nous. Nous n'avons pas énormément de salles au rez-de-chaussée, mais nous pouvons en mobiliser si besoin.»

Cantines de l'Antenne: «On se fait rouler par les collègues»

Le syndicat de restauration scolaire de la vallée de l'Antenne s'éteindra en décembre. Saint-Sulpice s'estime lésé par le partage des actifs.

Marc BALTZER m.baltzer@charentelibre.fr

a mayonnaise n'était pas loin de tourner, mais finalement, la dissolution du syndicat de restauration scolaire de la Vallée de l'Antenne semble bien partie pour être entérinée au 31 décembre prochain, comme prévu lors d'un vote en juillet.

Jeudi soir, les représentants des trois communes du Sivu (Javrezac, Saint-Sulpice-de-Cognac, Cherves-Richemont) ont tranché la dernière question qui restait en suspens... et qui a provoqué des frictions ces dernières semaines: le partage des actifs. Concrètement, du pactole tiré de la vente de la cuisine centrale du Sivu, inaugurée en 1999 à Cherves-Richemont.

99 Dominique Souchaud



Dominique Souchaud, maire de Saint-Sulpice-de-Cognac, a ferraillé avec les représentants des autres communes, en vain.

Photos M. B.

Dominique Souchaud ne peut pas dire ça, ou alors tout le monde s'est fait rouler.

Le bâtiment rapportera 200.000€ et sera racheté par l'entreprise de restauration collective Sodexo, qui se positionne ainsi pour reprendre les marchés de Cherves-Richemont et Saint-Sulpice (il n'y a plus d'école à Javrezac). Le principe de la vente a été adopté à l'unanimité par les six conseillers jeudi soir. Ils se sont ensuite penchés sur la clé de répartition, autrement dit le calcul du partage des gains. Et ça a ferraillé un peu.

Dominique Souchaud, maire de Saint-Sulpice-de-Cognac, a ferraillé avec les représentants des autres communes, en vain.

Photos M. B.

Dominique Souchaud, maire de Saint-Sulpice et président du Sivu depuis juillet, a proposé une clé prenant en compte les salaires de personnel abondés par chaque commune ces cinq dernières années. Les représentants de Cherves-Richemont et Javrezac étaient partisans d'une clé ne prenant en compte que les dépenses d'investissement. «C'est ce qu'on a toujours fait» pour les dépenses, indique Pascale Belle, maire de Javrezac. «Ma proposition était plus équitable, oppose Dominique Souchaud, amer. On s'est fait rouler de 10.000€ par les collègues.» C'est la différence entre son mode de calcul et celui finalement adopté à l'unanimité. «Je voulais l'unanimité, mais on l'a mauvaise», poursuit Dominique Souchaud. «Il ne peut pas dire ça, ou alors tout le monde s'est fait rouler», réplique le maire de Cherves, Alain Riffaud. «Il ne voulait compter que les salaires des cinq dernières années, mais si on commence à faire ça, je pourrais aussi ajouter toutes les petites interventions réalisées par les agents communaux sur la cuisine centrale, sans frais. Et surtout, on s'était mis d'accord en juillet.»

«Pas moi», répond Dominique Souchaud, qui veut passer désormais à la suite. C'est-à-dire la recherche d'un notaire qui pourrait solder la dissolution au cours des prochaines semaines pour qu'elle soit complète en fin d'année.

Pour mémoire, le Sivu de la Vallée de l'Antenne a été mis en service en 1999 et s'est rapidement révélé surdimensionné, seulement trois communes finissant par y adhérer durablement. En 2015, un rapport de la chambre régionale des comptes avait pointé le fait que les clients ne payaient pas la TVA et la nouvelle donne avait fini d'alourdir les charges du syndicat. Malgré une tentative de redressement, une dissolution a été envisagée à partir de 2017.

Aujourd'hui, Javrezac n'a plus d'école, Cherves-Richemont compte 200 enfants à nourrir et Saint-Sulpice une centaine. Ces deux communes devraient se tourner vers le privé pour assurer cette mission à partir de janvier.



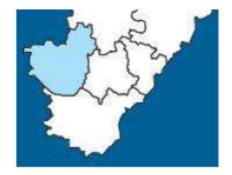
La structure doit être vendue pour 200.000€. Elle a coûté 518 000€, montant financé par les collectivités (152 000€) et les communes par emprunt.

■ BRÉVILLE

Les élus se mettent au travail

près les élections complémentaires qui visaient à élire six conseillers et la mise en place du nouveau conseil, suivie d'incompréhensions et d'échanges entre le maire et sa première adjointe (lire CL du 16 octobre), le conseil municipal s'est réuni mardi pour se mettre au travail.

Dans son premier point à l'ordre du jour, Mehdi Kalaï, maire, a fait un compte rendu de la situation actuelle de la commune qui rencontre des problèmes financiers, malgré l'aide de l'agglo Grand Cognac (21 900 €) qui a permis d'équilibrer le budget 2018. La masse salariale en est la cause principale puisqu'elle passera d'un prévisionnel à 149 000 € à 170 000 € en fin d'année, «Ce qui n'est plus tenable». Pour rétablir la situation, le maire propose des modifications budgétaires «qui ne vont faire plaisir à personne, mais



qui sont nécessaires». Après débat, les propositions de modifications sont adoptées à l'unanimité. Bâtiments. Concernant les bâtiments dont ceux de la boulangerie et du bar restaurant, aucune candidature n'a été enregistrée à ce jour, malgré les différentes démarches. «Là aussi, nous devrons statuer», a déclaré le maire.

École. Les effectifs sont en baisse. Il sera nécessaire d'étudier à nouveau les rythmes scolaires et la situation par rapport au regroupement pédagogique avec Sainte-Césaire.

Randonnée. Les 20 chemins proposés seront inscrits au Plan départemental d'itinéraires de promenades et randonnées.

Service postal rouvert. Après fermeture suite à une effraction, le service postal de la mairie est rouvert, mais le paiement ne peut s'effectuer que par carte bancaire.

Prix

Possible «cartel du jambon»

'Autorité de la concurrence a lancé une enquête pour faire la lumière sur des soupçons d'entente sur les prix du jambon. Selon Le Monde, l'enquête, qui vise des jambons sous marque de distributeur ou 1er prix, concernerait 14 entreprises, de «l'ex-Financière Turenne Lafayette à Fleury Michon, en passant par Les Salaisons celtiques (Intermarché) ou Nestiés. Les pratiques soupçonnées, qui concerneraient le jambon et d'autres produits de charcuterie, auraient eu cours entre janvier 2011 et avril 2013.

L'avenir de l'alimentation sera plus végétal

Plus de végétal, de plantes, de légumineuses et de supergraines, moins de viande, mais meilleure: le salon international de l'alimentation SIAL (7:200 exposants de 119 pays), qui ouvre ses portes ce dimanche au nord de Paris, montre «une déferlante continue du végétal» et «une manière plus responsable de consommer», selon l'organisateur Nicolas Trentesaux.

«Nous sommes vraiment dans un virage» affirme Nicolas Trentesaux. «Le dogme des méga-marques mondiales perd de l'importance» et «nous assistons à une émergence de beaucoup de petites marques pointues, portées notamment par une "food tech" très active en Le salon de l'alimentation SIAL ouvre ses portes ce dimanche à Villepinte. Il va redessiner les frontières de la planète alimentaire.

France» et l'envolée mondiale du phénomène de «snacking», la restauration rapide et nomade.

«Plus de transparence»

Des géants comme Nestlé, Danone ou Bel, ne figurent pas parmi les exposants. Mais comme la restauration ou la distribution, ils se servent des 27 ha du salon comme terrain de chasse pour débusquer tendances et innovations parmi 400.000 produits. Une vaste étude réalisée dans une quinzaine de pays clés par Kantar TNS montre que les consommateurs choisissent de plus en plus souvent des produits de haute qualité, qu'ils souhaitent des emballages biodégradables ou moins importants, et qu'ils sont globalement plus respectueux du bienêtre animal pour les produits is-

L'étude montre aussi une soif de «transparence» des mangeurs urbains. Ils demandent plus d'infor-

sus de l'élevage.

mation sur la sécurité alimentaire, les conditions de stockage, l'origine des ingrédients, les procédés et lieux de fabrication.

Cette année, le salon montre une «explosion» de l'offre de légumineuses, super-fruits, super-légumes, super-graines, micro-algues, «permettant de manger des protéines de manière gourmande», souligne Xavier Terlet, président du cabinet XTC World innovation. Côté viande, alors que l'élevage de masse est cité comme l'une des sources du réchauffement climatique, le salon insiste sur des offres de «qualité», via les processus d'élevage, l'attention à un revenu convenable pour les producteurs de lait ou de viande, ou la montée en gamme.

Pesticides nocifs? «Prouvez-le!»



■ Pour le nouveau ministre de l'Agriculture, les scientifiques doivent prouver l'impact négatif des pesticides sur la santé ■ Il s'est attiré les foudres des ONG tenantes du principe de précaution.

a commence plutôt mal pour le nouveau ministre de l'Agriculture. À peine nommé, Didier Guillaume a déjà provoqué la colère des ONG hier avec ses déclarations sur l'affaire des bébés nés sans bras. Le cas des bébés nés sans bras. Le cas des bébés nés sans mains, bras ou avant-bras dans l'Ain est au cœur d'une intense polémique, aucune cause n'ayant été mise en évidence mais des élus écologistes soupçonnent les pesticides.

«Sur la question des bébés sans bras il faut que la science fasse son travail», a affirmé Didier Guillaume sur RTL «C'est aux scientifiques de faire la preuve ou non qu'il y a des conséquences à l'usage des pestici-

des ou pas.»
Dans cette affaire, l'Agence sanitaire du ministère de la Santé a choisi d'arrêter d'enquêter. «L'analyse statistique ne met pas en évidence un excès de cas par rapport à la moyenne nationale, et Santé publique France n'a pas identifié une exposition commune à la survenue de ces malformations», a in-



diqué l'agence début octobre.
Alors que Le Parisien indique qu'Emmanuelle Amar, la chercheuse qui a sonné l'alarme dans cette affaire, fait l'objet d'une procédure de licenciement pour des raisons économiques, le ministre a déclaré ne pas savoir «pourquoi il pourrait y avoir ce licenciement. Il s'agit de ne rien étouffer».

Je vous présente Didier Guillaume, nouveau ministre des pesticides.

Reste que la question des pesticides est brûlante en France et les propos du ministre ont été très mal reçus par les ONG comme par la gauche, plutôt tenants du principe de précaution. «Je vous présente Didier Guillaume, nouveau ministre des pesticides. On attend toujours la nomination d'un ministre de l'agriculture...», a commenté la sénatrice écologiste Esther Benbassa (CRCE) sur Twitter.

Accusé de lobbyisme

«Première intervention et déjà une communication de lobbyiste. Les études sont toutes là, la démonstration des magouilles et mensonges de Monsanto aussi, mais on ne va pas contrarier la FNSEA, n'est-ce pas?», a aussi ironisé Pascal Durand, eurodéputé écologiste, sur les réseaux sociaux. «L'âge de bronze...» a noté Benoît Hamon, fondateur du mouvement Génération.s qui a lui même publié sur son compte twitter: «Trois jours d'exercice et déjà porte-parole des lobbies: chapeau bas.»

«Heureusement que ça ne fonctionne pas comme le ministre le suggère parce qu'on pourrait mettre n'importe quoi sur le marché et attendre qu'il y ait des morts pour pouvoir retirer le produit. Je pense qu'il s'est mal exprimé, c'est pas possible», a déclaré François Veillerette, porte-parole de l'ONG Générations futures.

«La loi stipule que c'est au producteur de prouver, au moment de la demande de mise sur le marché, que son produit n'a pas d'effet inacceptable en regard des différents critères réglementaires. Ce n'est pas aux scientifiques de montrer que le produit a des effets. On va mettre (la déclaration du ministre, NDLR) sur le compte de l'inexpérience», a ajouté François Veillerette.

La mission d'information de l'Assemblée nationale sur les pesticides a recommandé, dans son rapport rendu public en avril, une meilleure prévention et information concernant les produits phytosanitaires car «plusieurs études récentes montrent, sans doute possible, les dégâts» occasionnés par une «large utilisation» des pesticides, évoquant la disparition de nombreux insectes, oiseaux et autres pollinisateurs.

Glyphosate: 44 nouvelles plaintes

44 plaintes pour «mise en danger de la vie d'autrui» ont été déposées cette semaine au tribunal de Foix dans le cadre d'une campagne antiglyhosate après des analyses d'urines contaminées par l'herbicide le plus commun.

L'objectif est de aparvenir à une interdiction immédiate de ce produit, quitte à gérer une transition avec des moyens financiers pour que les agriculteurs puissent passer à autre chosen, explique Dominique Masset, un des responsables du mouvement contre le glyphosate. Il a lui-même déposé plainte au printemps. En tout, sept plaintes ont déjà été déposées. «C'est le début d'une série qui va concerner toute la France. Nous avons des demandes tous les jours pour agrandir le cercle à travers tout le pays», «t-il assuré.

Les recettes des radar s en passe d'exploser

SÉCURITÉ ROUTIÈRE C'est inédit, les radars vont rapporter plus d'un milliard d'euros à l'État. Une nouvelle génération de machines est d'ailleurs sur le point d'apparaître au bord de nos routes

SYLVAINCOTTIN s.cottin@sudouest.fr

Paut-il que le gouvernement ait bien peu foien la sagsese des automobilistes, pour avoir déjà fixé le montant que lui rapporteront ses radars l'an prochain... Ainsi donc, les recettes liées aux excès de vitesse devraient encore bondir de 12% pour atteindre 1,23 milliard d'euros, majorations liées aux impayés incluses, soit plus du double qu'ily a dix ans. S'll s'agit certes d'une estimation sur l'activité 2018, celle-ci prend notamment en compte l'effet supposé de l'entrée en vigueur des 80 km/h.

Il n'y aura pas de nouvelles cabines fixes l'an prochain

Vraisemblablement multiplié par deux grâce à cette nouvelle limitation, les flashes risquent même de produire une manne 50 % supérieure à celle encaissée en 2016. Plusvalue a priori destinée à financer en partie la modernisation des hôpitaux. Pour autant, le gouvernement l'assure, le nombre de radars fixeserwiron 4 500, soit 29 % des dispositifs-n'augmentera pas l'an prochain.

Ajoutés aux radars tronçons et discri-« En service minants, ceux-ci avant la fin de auront tout de même enregistré l'année. quelque 16 milleradar lions d'infractions double face à travers le pays en devrait être 2017. Sans comp particulièter toutes celles rementutile trahies par les rapour flasher dars mobiles, emles motards » barqués, rouge ou bien

double sens.

Mais c'est d'abord sur les autoroutes, le périphérique parisien et les rocades d'agglomérations que l'on retrouve les appareils les plus actifs. À elle seule, la région lle-de-France concentre alors 28 des 100 radars les plus efficaces (voir notre infographie dans la région). Et si seulement troisquarts des infractions théoriques donnent lieu à contravention, le pourcentage est paraît-il en constante augmentation.

Pour autant, on n'arrête pas le progrès...

Pas de nouvelles installations de cabines fixes dans l'immédiat, certes, mais toute une batterie d'appareils sur le point d'être mis en service. Plus performants encore : citons pêlemêle le lancement progressif du radar tourelle multifonctions, et surtout son cousin « double face ». Homologuée depuis l'été dernier, cette

SEPTEMBRE NOIR

MORTALITÉ. Après deux mois de baisse que l'on supposait liée à l'abaissement de la vitesse à 80 km/h, leschiffres de septembre ont enregistré une hausse de 8,8 % du nombre du tués (par rapport à la même période l'an demier) sur nos routes. Au total, 323 personnes y ont perdu la vie, le nombre d'accidents (5373) étant également en hausse de 5,6 %, tout comme celui des blessés (6568, soit 273 de plus). À noter que la tendance générale reste malgré tout orientée à la baisse sur un an, avec un recul de 4,8 % du nombre de tués (3309).

machine apparaîtra sur le bord de nos routes avant la fin de l'année. Doté, comme son nom l'indique, de deux faces permettant de flasher devant et derrière, il devrait être particultèrement utile pour verbaliser les deux-roues simplement dotés d'une plaque à l'arrière. Autre atout non négligeable, le« double face» sera désormais capable d'afficher clairement le visage du conducteur, évitant alors la dénonciation d'une autre personne en cas d'infraction. gouvernement songerait d'ailleurs à en installer 600 d'ici à 2020. Largement de quoi compenser le retard à l'allumage des voitures-radars privées. En phase de test sur les routes de Normandie depuis le printemps, leur déploiement national est en effet sans cesse repoussé.

3 Les actes de vandalisme explosent depuis l'été

Selon plusieurs sources, près de 400 cabines automatiques seraient chaque mois vandalisées depuis le passage au 80 km/h, soit quatre fois plus qu'auparavant. Autant de frais substantiels pour l'État, sachant qu'une dégradation légère-tag ouvi-tre cassée-lui coûte environ 500 euros, sans compter une bonne semaine d'inactivité. Pour des dégâts nécessitant le remplacement d'un radar, la facture grimpe entre 6=0 000 et 80 000 euros avec une cabine fixe, le double pour un radar tronçon. Dans sa demière étude (réalisée en 2012), la sécurité routière avait estimé le coût du vandalisme à 22,86 millions d'euros. Comme le rappelle le ministère de l'Intérieur, cette délinquance peut aussi coûter cher à ses auteurs : en théorie jusqu'à cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende si l'acte a été commis en bande et le visage dissimulé. Encore faut-illes démasquer.



« Le radar est un impôt supp

MOBILISONS Ilions d'automobilistes



Daniel Quéro se dit porteparole du bon sens. PHOTODR

DANIEL QUÉRO Le président de 40 millions d'automobilistes s'insurge contre la multiplication des radars et la limitation de la vitesse à 80 km/h

« Sud Ouest » La vitesse est-elle vraiment le principal facteur à l'origine des accidents de la route?

Daniel Quéro En France, on a l'impression qu'il n'y a qu'une cause à la mortalité routière : la vitesse. Et qu'une solution : le radar Or, on oublie l'alcool, l'endormissement, les distractions... On a axé une politique de sécurité routière sur le tout radar et on ne s'occupe pas vraiment des autres problèmes. Les radars ont beau flasher davantage, cela n'améliore pas finalement la situation, comme en témoigne le nombre de morts qui a augmenté au mois de septembre.

Pourtant les radars essaiment...

En effet, on prend de plus en plus d'argent aux automobilistes. Cela décrédibilise l'outil, car trop c'est trop. Le radar n'est plus un appareil de sécurité routière pour beaucoup d'entre nous mais un impôt supplémentaire.

Et qu'en est-il ailleurs?

Le Danemark est en train de passer de 80 km/h à 90. Cela leur a permis de réduire la mortalité de 13 % dans leur période de test.

En France, nous avons constaté sur des routes limitées à 80 que, sur de belles lignes droites, la moitié des usagers roulent à 70 pour ne pas se faire prendre. Or, les camions qui sont derrière doublent parce qu'ils ont des contraintes d'horaires à respecter. C'est encore plus dangereux. Cette mesure à 80 modifie complètement les comportements.

lémentaire »

Pensez-vous que le gouvernement puisse revenir là-dessus ?

Je ne le crois pas car les politiques sont arc-boutés là-dessus. Ils nous disent qu'il faut 2 ans d'expérimentation mais on l'a déjà testé dans des départements, et les résultats n'étaient pas bons. D'ailleurs, ils n'ont pas été étalés sur la place publique!

Quid des radars mobiles embarqués à bord de véhicules conduits par des sociétés privées ?

En effet, on est en train d'étendre également la mise en circulation de radars mobiles non identifiés avec des chauffeurs privés. Là aussi, les amendes vont tomber! Nous avons déposé un recours auprès du Conseil d'État, parce que pour nous cette mesure est illégale par rapport aux textes en vigueur. On attend la décision avec un peu d'espoir mais pas trop non plus... Au sein de notre association, nous essayons d'être les portes paroles du

bon sens, dans un pays qui a tendance à le perdre.

Cela ne vous donne t-il pas le sentiment que les automobilistes sont des vaches à lait ?

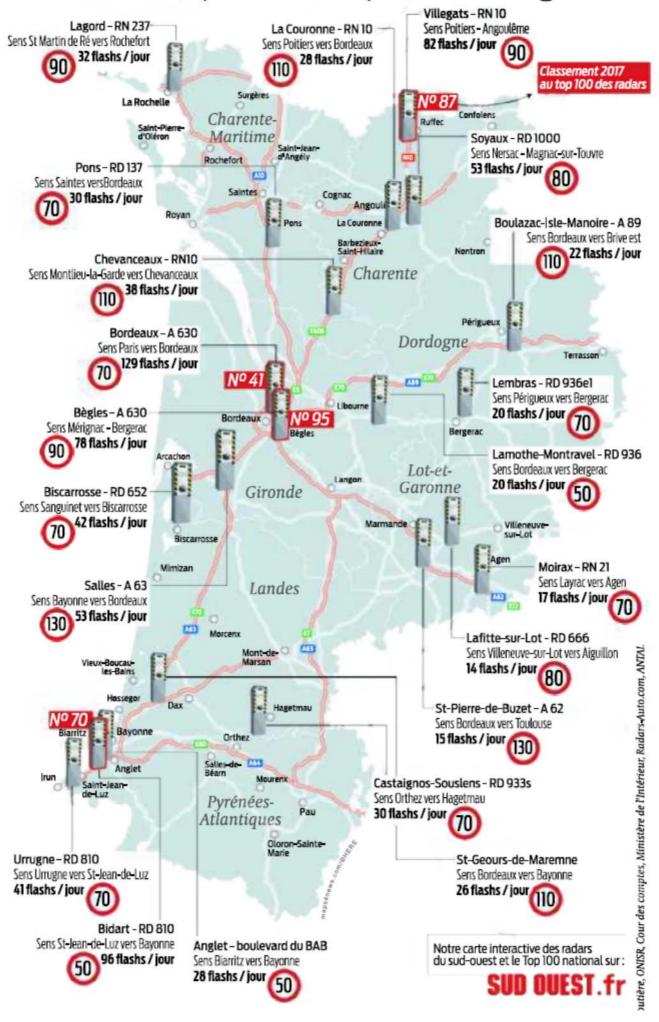
Absolument. Un milliard d'euros ont été collectés l'année dernière avec les radars. L'estimation faite par la sécurité routière avec la généralisation de ces radars embarqués jour et nuit va permettre d'engranger 400 millions de plus. Les automobilistes n'en peuvent plus. Le matin quand on se réveille, on se demande quelle taxe va encore nous tomber dessus. Les carburants flambent, des villes veulent mettre en place des péages, le prix des autoroutes augmente... En réalité, on voit que la mesure de toujours baisser la vitesse comme de mettre des radars partout n'apporte pas grand-chose, si ce n'est de l'argent à l'État.

Recueilli

parJean-Michel Desplos



Les radars qui flashent le plus dans la région





Y aurait-il un « cartel du jambon » ?

COMMERCE L'Autorité de la concurrence a lancé une enquête sur des soupçons d'entente sur les prix



L'enquête viserait des jambons sous marque de distributeur ou premier prix. PHOTOFRANCOIS DESTOC/POR

L'Autorité de la concurrence a lancé une enquête pour faire la lumière sur des soupçons d'entente sur les prix du jambon de la part d'une quinzaine d'entreprises, selon des sources concordantes confirmant une information du journal « Le Monde ».

« La société Fleury Michon, ainsi que certaines de ses filiales ont reçu de l'autorité de la Concurrence, une notification de griefs pour entente horizontale le 19 février 2018 suite à une procédure initiée en 2013», a indiqué le groupe. Il indique avoir « contesté cette notification », ajoutant ne pouvoir en dire plus à ce stade.

14entreprises

L'Autorité de la Concurrence a partiellement confirmé ces informations, indiquant qu'un dossier était bien « en cours dans le secteur », mais ne pouvant « rien dire sur les pratiques ou les entreprises impliquées ».

Selon « Le Monde », l'enquête, qui vise des jambons sous marque de distributeur ou premier prix, concernerait 14 entreprises, de « l'ex-Financière Turenne Lafayette à Heury Michon, en passant par Les Salaisons celtiques (Intermarché) ou le groupe Nestlé ». Les pratiques soupçonnées, qui concerneraient le jambon, mais également d'autres produits de charcuterie, auraient eu cours entre janvier 2011 et avril 2013.

Ce n'est pas la première fois que la filière porcine se retrouve dans le collimateur de l'Autorité de la concurrence. Le 13 février 2013, celle-ci avait condamné à 4,5 millions d'euros d'amende cinq abattoirs bretons pour avoir « diminué de façon coordonnée leurs abattages de porcs » en 2009 afin de faire baisser le prix de la viande payé aux éleveurs.

« Sur la présente décennie, il va eu beaucoup d'enquêtes d'infractions à la concurrence sur tout ce qui est grande consommation alimentaire», a souligné Fabrice Carlier, déléguégénéral de l'association de consommateurs CLCV, sur RTL « Dans le cadre des discussions sur l'alimentation, il y a toujours le discours qui consiste à affirmer qu'il n'y a que des guerres des prix au profit des consommateurs, avec des prix très, très bas. En réalité, on voit très bien qu'il n'ya pas que des guerres des prix, ily a aussi des ententes sur les prix qui sont à la fois préjudiciables pour les consommateurs et pour les agriculteurs », a conclu Fabrice Carlier.

Les chefs de gare de la Région

L'un est en charge des trains, l'autre des gares. Les conseillers régionaux Jacky Emon et William Jacquillard forment un joli duo. Ils animaient lundi à Cognac le comité de la ligne numéro 7, Angoulême-Saintes-Royan. L'occasion d'aborder de front les dossiers du moment. Pourquoi la gare de Ruelle fait-elle partie du plan de modernisation des gares, alors qu'elle ne voit plus passer un train depuis la suspension de la ligne Angoulême-Limoges? Le reste de la place avait été refaite, il restait cette « verrue », répond William Jacquillard. Même s'il n'y a plus de contenu, on préserve les apparences. . . Et le TGV, arrivera-t-il un jour à Royan, comme en rêve Dominique Bussereau ? « Vous êtes jeunes ! », esquive Jacky Emon. Le Saintais a quelques kilomètres au compteur, il prend garde à ne pas s'emballer. La modernisation de la ligne accuse plusieurs trains de retard.



« On n'a pas de députés de la majorité pour nous mettre en relation directe avec les ministres. »

Jean-François Dauré, président de Grand-Angoulême, les trouve absents des préoccupations locales.

Mesnier joue les bons élèves

Mardi, lors de l'examen de la loi sur le financement de la Sécurité sociale, vingt-et-un députés IREM (La République en marche) ont frondé en proposant un amendement proposant de moduler, en fonction des revenus des bénéficiaires, la hausse de la CSG appliquée aux pensions de retraite. Une motion adoptée contre l'avis du gouvernement. Le magazine « Marianne » rapporte en effet que les « frondeurs » LREM sont passés outre les consignes de vote données par Thomas Mesnier, chef de file de LREM dans l'examen de ce texte. Un revers pour le député charentais? A priori, l'amendement honni par le gouvernement ne devrait pas passer le cap de l'examen en séance publique.

La facturation change dans les cantines

ÉCOLES La municipalité change le règlement à partir du 1^{er} janvier dans le cadre d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire

PHILIPPE MÉNARD p.menard@sudouest.fr

Plus de 7 000 plateaux ont été commandés, fabriqués mais non consommés dans les écoles de Cognac, en 2017. Un repas par ci, deux par là, les petites différences entre les prévisions et la réalité accouchent d'un sérieux gâchis. Quand la cuisine centrale passe après le décompte fait chaque matin dans les écoles, les plateaux en surplus peuvent être récupérés : 1 500 ont été donnés aux associations caritatives l'an demier. Et donc 5 500 produits pour rien.

La loi de transition énergétique impose aux collectivités de s'attaquer



80 % des élèves de Cognac mangent à la cantine. LLUSTRATION « SO »

au gaspillage alimentaire. La Ville de Cognac a impliqué ses agents dans une réflexion qui découle sur un plan en trois axes. Il a validé par le conseil municipal, jeudi soir.

Trois jours de carence

Premier point, un nouveau mode de gestion et de tarification. Aujourd'hui, l'inscription se fait au jour le jour et les familles sont facturées en fonction du nombre de repas pris chaque mois. A partir du 1er janvier, les parents s'engageront sur un forfait (de1à 4 jours par semaine), la facture étant lissée sur l'ensemble de l'année scolaire. Sur les 1 400 élèves accueillis à Cognac, 80 % mangent tous les jours à la cantine. Pour un repas ponctuel, il faudra prévenir avant le jeudi de la semaine précédente, avec une majoration de 10 %. Elle passe à 20% jusqu'à la veille du jour de consommation. Le repas « de dernière minute » coûte 3 €, de manière forfaitaire.

Ce système doit « responsabiliser » les familles, espère Nathalie Lacroix, adjointe éducation jeunesse. « Les 7 000 repas, cela représente 30 000 euros. Le but n'est pas de faire des économies mais de faire prendre conscience du gaspillage », souligne le maire, Michel Gourinchas.

Élue divers droite, Émilie Richaud tique sur le cas des enfants malades. Les trois premiers jours d'absence, ils paieront leur repas. Pourquoi trois jours? C'est le délai qu'ily a entre la fabrication par la cuisine centrale et la consommation, dans un système de « liaison froide ». « On fait payer, alors que les parents sont déjà dans la panade quand les enfants sont malades. Il faut trouver quelqu'un pour les garder », pointe £milie Richaud.

« Dans les collèges et les lycées, on paye au trimestre », sans regarder si les enfants ont été présents ou pas, objecte Michel Gourinchas. Le dispositif prévoit des cas de dégrèvement, quand les enfants partent en cours de mois, que les repas ne sont assurés pour cause de grève, qu'ily a une sortie scolaire. . . Le système sera « expérimental » sur le prochain semestre.

« Devoird'éducation »

Les deux autres volets visent à réduire le gaspillage dans les repas réellement consommés. Les agents seront formés pour « travailler sur l'environnement des repas : comment réagir face à un enfant qui refuse de goûter, face à un enfant agressif », expose Karine Bernardeau, responsable du service éducation et vie scolaire. Au menu, de la « bienveillance » et des astuces. Un radis posé tout seul au milieu de l'assiette aura moins de chances de se faire croquer qu'un lot servi avec du beurre au milieu de la table.

« Les agents voient ce que les enfants ne consomment pas. Ils vont travailler avec la diététicienne de la cuisine centrale et l'association Regal'ade, qui nous accompagne », précise Nathalie Lacroix. Pour elle, « la collectivité a un devoir d'éducation ». C'est le cœur du troisième volet, des projets pédagogiques menés avec les enfants pour leur faire mesurer leur propre responsabilité.

AU FIL DES DOSSIERS

SALLE VERTE Ultime épisode pour la saga du parking de la Salle Verte? Après le fiasco du tout payant cet été, la Ville opte pour 44 places payantes toute l'année, sept jours sur sept, de 9 à 17 heures. La gratuité est maintenue pour le reste des 139 places.

SALLE LAÏQUE La salle laïque aménagée par la municipalité au cimetière de Crouin est opérationnelle. « Il n'existe pas d'autre structure de ce type en Nouvelle-Aguitaine, et très peu en France », note Claude Guindet, conseiller délégué en charge des cimetières. La salle sera mise à disposition des familles qui souhaitent faire un rituel civil, celles qui appartiennent à des religions très minoritaires. « Il y a aussi des cas où la première partie de l'enterrement se fait dans une autre ville. Cela permettra d'accueillir les familles », note Michel Gourinchas. Le règlement intérieur adopté jeudi soir prévoit un coût de 40 € pour la location, pour les frais de nettoyage.

SACS PLASTIQUES Du 26 novembre au 3 décembre, le maire et Cheikhou Diaby, conseiller en charge de la médiation sociale, accompagneront le président de Calitom au Burkina Faso. La délégation charentaise apportera son aide dans une action pour réduire les sacs plastiques qui envahissent tout. Cognac veut notamment intervenir dans sa ville amie de Boala.

Épidémie de malaises au cross du collège

ÉLISÉE-MOUSNIER Les pépins physiques se sont accumulés, 23 au total, mais rien de vraiment grave

Le collège Elisée-Mousnier organisait habituellement son cross à l'ancien vélodrome de Cognac. Cette année, l'établissement a opté pour le cadre bucolique du parc Françoisl^e. Les 436 élèves de la sixième à la troisième, ainsi que deux classes de CM2 et des jeunes de l'institut spécialisé Fraineau étaient au départ, soit un peu plus de 500 participants.

La course a été marquée par le nombre de pépins physiques, 23 au total. Dans cinq cas, il s'agissait d'une entorse ou d'une foulure. Dans les 18 autres, d'un malaise. L'infirmerie n'a pas désempli, l'établissement a dû faire appel aux pompiers. Rien de grave cependant. Aucun enfant n'a été emmené à l'hôpital. Un petit tiers est rentré chez lui, les autres reprenant les cours normalement.

Le petit-déjeuner « zappé »

Comment expliquer une telle épidémie? Le cadre, peut-être. « Au vélodrome, certains élèves traînaient la patte. Là, ils ont montré le contraire. Certains n'ont sans doute pas tenu compte de ce qu'on leur explique sur la gestion de l'effort », constate le principal, Francis Lachaise.

Les malaises révèlent aussi un problème récurrent : beaucoup d'enfants ne prennent pas de petit-



Le cross se tenait dans le parc François-ler, photoarchives Ph.M.

déjeuner. « Tous les matins, l'infirmière reçoit des élèves en hypoglycémie. On a travaillé là-dessus avec les élèves de sixième. Trop d'élèves zappent le petit-déjeuner », considère Francis Lachaise.

Peutêtrey a-til un peu de« mimétisme » au sein des collégiens qui voyaient leurs copains tomber comme des mouches? Le principal tient à rassurer : « C'est surprenant par l'ampleur que ça a pris, mais tout est rentré dans l'ordre. Il n'y a rien de grave. On fera le bilan à la rentrée.»

Ph. M.

Fusion avec Gourville: « Oui mais... »

Le gros sujet à l'ordre du jour du conseil municipal, mardi soir, était le projet de fusion avec la commune de Gourville.

Un sujet en quelque sorte sorti du chapeau, il y a peu, alors que cette même commune venait de faire savoir à ses voisins d'Auge Saint-Médard, Bonneville, Montigné et Anville qu'elle ne souhaitait pas se marier avec eux. Peu bavards à ce moment-là sur ce refus, les élus gourvillois ont fait savoir, depuis, qu'il n'était pas cohérent que la nouvelle commune constituée (avec les communes précitées) ait son siège ailleurs qu'à Gourville. Ils se sont alors tournés vers Rouillac. « Nous nous sommes rencontrés une première fois, le 20 septembre et très vite, nous avons constaté que nos taux de fiscalité similaires faciliteraient le mariage», a expliqué le maire de Rouillac.

7 voix pour et 4 contre

D'autres rencontres entre les élus des deux communes ont permis d'avancer. Il importait donc d'avoir un premier avis du conseil municipal de Rouillac pour s'engager dans la démarche de fusion. Sachant que le conseil de Gourville s'est prononcé favorablement, avec 7voix pour, 4 contre, et 1 abstention.

Michel Trainaud a jugé bon de faire un tour de table, mardi soir,



Gourville, 670 habitants, pourrait former une nouvelle commune de 3 000 habitants avec Rouillac. PHOTO G. G.

pour prendre la température avant de procéder au vote. Et même si certains des conseillers d'accord sur le principe se sont contentés d'un oui, quasi machinal, il est ressorti une majorité (pour la fusion) assez nette de ce premier test.

Toutefois, une bonne demi-douzaine de conseillers ont affiché quelques réticences, pour manque d'informations précises.

Le seul refus catégorique est ve nu de Marie-France Dumout, argumentant la difficile-selon elle-gestion des écoles et le fonctionnement du Sivos (celui de Gourville étant constitué avec les communes d'Auge-Saint-Médard, Montigné et Bonneville).

Quant à Christian Vignaud, président de la Communauté de communes, et maire délégué de Rouillac, il s'est abstenu au nom d'une harmonie à préserver entre les communes. La fusion annoncée, entraînant plus ou moins selon lui une mise à l'écart des communes prêtes au mariage avec Gourville.

La fusion avec Gourville qui donnerait une nouvelle commune de 3 000 habitants s'annonce donc possible, si accord du préfet, au 1^{er} janvier.

Gérard Guidier

LOUZAC-SAINT-ANDRÉ

Jacques Papineau s'en est allé

Jacques Papineau est mort dans la nuit de lundi à mardi, à Poitiers, au centre hospitalier où il se trouvait depuis une dizaine de jours après avoir chuté d'une échelle.

Né en 1951, ancien routier tout d'abord salarié puis à son compte, Jacques Papineau était membre de la Troupe de Théâtre des Borderies depuis vingt-cinq ans. Tout d'abord président de 2011 à 2013, il était actuellement vice-président, acteur et technicien. Président du comité de jumelage avec Villeret, en Suisse, depuis cinq ans, Jacques était également membre du Louzac Pétanque Club.

Toujours prêt à rendre service, Jacques était un homme de bien, il ne manquait jamais une occasion de plaisanter, de rire avec ses traits d'humour qui parfois frôlaient la grivoiserie mais qui, en vérité cachaient une timidité larvée. Jacques aimait la vie et la prenait à bras-lecorps. Il lui était impossible de rester sur un banc pour se reposer, il était de tous les déplacements, de toutes les actions. Sa vie, il la consacrait à aider son prochain, à protéger sa famille et ses amis. Ce côté altruiste qui lui a été fatal fut son



Jacques Papineau.

PHOTO COLETTE-CHRISTIANE GUNÉ

adieu à la vie. Le jour de sa chute, il était en train d'installer une banderole pour le congrès de campingcaristes.

Colette-Christiane Guné

Ses obsèques auront lieu mardi prochain, le 23 octobre, en l'église de Louzac, à 15 h 30.

Un accord dans la douleur pour la fin du Sivu

Le syndicat intercommunal à vocation unique (Sivu) de la Vallée de l'Antenne doit être dissous avant le 31 décembre. Trois communes, Cherves-Richemont, Saint-Sulpice-de-Cognac et Javrezac participent à cette structure assurant la restauration scolaire. Jeudi soir, le président Dominique Souchaud avait réuni le comité syndical. A l'ordre du jour, trouver un accord sur la répartition de l'actif et du passif du Siva

Le maire de Saint-Sulpice-de-Cognac a rappelé qu'une offre de reprise du terrain et du bâtiment, situés à Cherves-Richemont, avait été faite par la société Sodexo. Elle porte sur l'achat du local à usage de cuisine centrale et du terrain attenant cadastré AS 8 situé « chez Téré », 11 impasse du Vieux-Chêne à Cherves-Richemont. L'offre s'élève à 200 000 euros, quand l'estimation établie par les Domaines tablait sur 232 000 euros. Les trois communes acceptent cette proposition, 200 000 euros plus la valeur des équipements fixée à 3 000 eu-

Quatre voix pour, deux contre La répartition du personnel a été validée. Restait à établir la clé de ré-



Un accord passé dans la douleur entre Cherves-Richemont, Javrezac et Saint-Sulpice-de-Cognac. PHOTO C-CH.G

partition. Un accord avait semblé émerger d'une réunion de préparation, la veille. Mais Dominique Souchaud a remis sur la table plusieurs hypothèses, forgées en jouant sur les paramètres: coût de la masse salariale répartie sur les trois communes jusqu'au départ des agents, nombre d'habitants, bases relatives à l'investissement de départ mais également au fonctionnement, etc.

Cherves-Richemont et Javrezac demandaient l'application de la clé servant depuis la création du Sivu. Le ton est monté... Pour Dominique Souchaud, Saint-Sulpice-de-Cognac se retrouvait lésé. Il a défendu d'autres calculs. Mais le rapport de force pesait en sa défavaur.

Bon gré, mal gré, le président du Sivu a dû proposer un vote la clé de répartition basée sur les investissements. Sa commune perçoit 10 000 euros de moins que ce qu'il escomptait. La répartition a été approuvée par 4 voix pour et 2 contre. Elle s'établit ainsi:54,51% pour Cherves-Richemont, 28,68% pour Saint-Sulpice-de-Cognac et 13,81% pour Javrezac.

Colette-Christiane Guné



Les oucurbitacées se déclinent dans toute leur fantaisie au Jardin respectueux, en contrebas du château de l'Yeuse, à Châteaubernard. La Fête de la courge démarre à 14 h 14, précisément, avec notamment cet après-midi la célèbre « courge » de brouettes, à 15 heures, divers ateliers, des lectures de contes, une scène ouverte et un repas participatif à 18 heures. Demain, ouverture à 10 heures, avec des concerts l'après-midi. Le prix de l'entrée est libre, celui de la courge s'est enchéri cette année en raison d'une maigre production. ARCHYES ANNELACAUD

CHÂTEAUBERNARD Les cucurbitacées accourent au Jardin